

## **Table S 3.1 "Calcul de l'assiette de la TVA sur or et titres"**

### **1. Table characteristics**

Periodicity	Semi-annually
"Version comptable"	L
"Version définitive"	N
Currency	Currency of the capital of the bank
Unit	Units of the currency of the capital of the bank
Print form to be sent	NO
To be sent by	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Luxembourg law banks and branches from outside the EU: mandatory</li> <li>• Branches originating from the EU: mandatory</li> </ul>

This table was previously called table 3.4. It has to be provided for the situation on June 30 and December 31 (semi-annual frequency).

Table S 3.1 "Calcul de l'assiette de la TVA sur or et titres"	December 1997	S31-1
---	---------------	-------

## 2. Lines of the table

Line number	Type	Label
1	E	Ventes de médailles en or, de monnaies sans cours légal, de monnaies non cotées, de monnaies de collection à caractère numismatique; d'or non conforme aux usages du marché
2	E	Commissions perçues pour couvrir les frais de garde et de délivrance afférents à l'or visé à la ligne 1
3	E	Commissions perçues pour l'intervention pour autrui, et pour couvrir les frais afférents aux objets visés aux lignes 6, 7, 8 et 9
4	E	Livraisons d'or expédié ou transporté à destination de l'étranger
5	E	Livraisons d'or aux organismes publics faisant fonction de Banque Centrale
6	E	Ventes d'or conservé au Grand-Duché à d'autres banques ou intermédiaires professionnels résidents
7	E	Livraisons physiques de monnaies en or ayant cours légal ou régulièrement cotées, à l'intérieur du Grand-Duché
8	E	Livraisons physiques d'or non-monnayé, à l'intérieur du Grand-Duché
9	E	Emissions de certificats-or et inscriptions en comptes-or donnant droit à une quantité d'or conservée au Grand-Duché
10	E	Ventes d'or non-conservé au Grand-Duché, dont le lieu de livraison est à l'étranger
11	E	Emissions de certificats-or et inscriptions en comptes-or donnant droit à une quantité d'or qui n'est pas conservée au Grand-Duché
12	E	Commissions perçues pour la garde et la gestion de valeurs mobilières

N.B. The complete text of the labels is to be found on the form "IML 3.4. / octobre 1985"

## 3. Column of the table

SubT.	Column	Type	Label
-	AMT	E	Montant / Amount

## 4. Verification rules

All amounts must have a credit trend.

## 5. EDIFACT example

Table S3.1 : CPT+DET:-1'  
VAL+AMT+132467+CD'  
QTY+140:1'

Table S 3.1 "Calcul de l'assiette de la TVA sur or et titres"	December 1997	S31-2
---	---------------	-------